

Plan stratégique synthèse

Axes d'intervention	Objectifs
Cible 1 : La compétence et la déontologie	
A. Développement des normes de compétence	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter les règlements/politiques prévus au Code des professions • Assurer un traitement efficient et équitable des demandes hors Québec pour devenir membre de l'Ordre
B. Admission	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître le membership de 300 membres
C. Formation initiale et continue	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser la politique de formation continue, incluant les critères de reconnaissance • Identifier les priorités de formation et s'assurer de les rendre accessibles • Diffuser aux criminologues le référentiel des compétences • Développer un outil informatique de suivi des formations continues réalisées par les criminologues
D. Inspection	<ul style="list-style-type: none"> • Finaliser le règlement et les procédures • Se doter d'objectifs mesurables et préciser l'approche • Amorcer les inspections en 2018 • Réaliser des capsules « Saviez-vous que » pour prévenir les problématiques • Développer un outil informatique de suivi des inspections
E. Enquêtes et Discipline	<ul style="list-style-type: none"> • S'assurer d'un traitement des plaintes diligent, et ce, dans les délais requis • Réaliser une offensive sur l'usurpation de titre • Se doter d'une politique de diffusion des décisions (véhicule, portée, etc.)
Cible 2 : La communication et le partenariat	
A. Communication	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une stratégie d'intervention publique sur les enjeux de sociétés • Réaliser des activités de communication pour accroître la notoriété des criminologues et de l'Ordre • Maintenir à jour le site Internet et assurer une présence en continu sur les médias sociaux
B. Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'approche actuelle de concertation avec les partenaires • Collaborer avec les organisations représentant les victimes
C. Représentations	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser les représentations nécessaires visant l'obtention de la reconnaissance pour intervenir auprès des personnes avec une problématique de santé mentale (activités 3.6.7) • Réaliser des activités de représentation pour faire connaître l'OPCQ auprès des membres, différentes facultés dans les universités, étudiants, employeurs, autres ordres, etc.
Cible 3 : Les criminologues	
A. Relation avec les criminologues	<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer une pochette d'accueil pour les nouveaux diplômés • Réaliser régulièrement des activités de communication afin de rappeler aux membres le rôle et les responsabilités de l'Ordre • Réaliser annuellement un sondage de satisfaction des criminologues envers leur Ordre • Se doter d'une politique de reconnaissance pour les criminologues qui se démarquent
B. Services aux criminologues	<ul style="list-style-type: none"> • Dresser une liste de personnes ressources pouvant être recommandées aux criminologues à la recherche d'expertise spécifique • Offrir des services connexes aux criminologues (assurances, etc.)
C. Implications des criminologues dans l'Ordre	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une banque de bénévoles avec les membres prêts à s'impliquer • Encourager les retraités à demeurer membres de l'Ordre • Assurer une présence en grand nombre des criminologues à l'AGA de l'Ordre
Cible 4 : L'Organisation	
A. Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'une politique de gouvernance et d'un processus d'évaluation annuelle des résultats • Offrir de la formation aux administrateurs sur la politique de gouvernance de l'Ordre • Assurer un parrainage aux nouveaux administrateurs afin de faciliter l'appropriation de la politique de gouvernance • Se doter d'une politique encadrant la qualité des services offerts par les employés de l'Ordre aux criminologues et aux personnes externes • Maintenir actif le Comité de pilotage du plan stratégique
B. Ressources financières	<ul style="list-style-type: none"> • Intégrer annuellement les obligations et priorités de travail de l'Ordre dans le processus budgétaire • Préciser la politique des placements financiers de l'Ordre • Trouver des façons de diversifier les ressources financières et se doter d'objectifs à moyen terme
C. Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> • Doter les employés d'un plan de formation continue et de perfectionnement • Réaliser une analyse comparative des conditions de travail offertes à l'Ordre pour s'assurer de demeurer dans le « marché »
D. Ressources matérielles et informationnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Revoir les contrats des fournisseurs afin de s'assurer de leur compétitivité
E. Gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> • Se doter d'un plan de gestion de crise